

MÉMOIRE

Projet de loi n° 45

Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports

Mémoire déposé par l'Association des psychologues du Québec (APQ)

Présenté à la Commission permanente de l'aménagement du territoire

25 mars 2024

Introduction

Au nom de l'Association des psychologues du Québec, dont je suis le président, je tiens tout d'abord à remercier les membres de la commission permanente de l'aménagement du territoire de nous avoir invités à participer à ces consultations quant à l'étude du projet de loi no 45. C'est avec grand plaisir que je vous soumettrai certaines réflexions, certains avis qui pourront contribuer à vous éclairer davantage dans votre mission de protéger le public, particulièrement les jeunes œuvrant dans le domaine du sport ou des loisirs au Québec, public revêtant un caractère de plus grande vulnérabilité face à d'éventuels abus sexuels et psychologiques.

L'Association des psychologues du Québec

L'Association des psychologues du Québec (APQ) a été formée en 2005 de la fusion de deux entités associatives précédentes. Regroupant plus de 1500 psychologues qui œuvrent dans les secteurs public et privé, l'APQ a pour objectif principal de veiller aux intérêts de ses membres et de la profession, et ce, bien entendu, dans la mesure où ils favorisent le bien-être de la population. Les psychologues œuvrent dans de nombreux domaines au sein des ministères de la Santé, des Services sociaux et de l'Éducation, notamment. On retrouve les psychologues dans les CLSC, les hôpitaux, les centres de réadaptation, les centres jeunesse, les centres de détention, les centres de désintoxication, les programmes d'aide aux employés, les centres d'aide communautaires offrant des services aux jeunes, ainsi que dans les établissements scolaires, pour ne donner que quelques exemples.

Les éléments présentés dans ce mémoire sont fondés sur l'expérience concrète des psychologues auprès de nombreuses victimes d'abus psychologiques et sexuels.

La médiatisation des histoires d'abus

De nombreuses histoires tragiques d'entraîneurs et de personnes en position d'autorité abusant d'athlètes ont été au cœur de l'actualité au cours de la dernière décennie. En 2018, aux États-Unis, le médecin de l'équipe nationale de gymnastique, Larry Nassar, a été condamné à une peine d'emprisonnement de 175 ans pour abus sexuels, tandis qu'au Canada, de nombreux entraîneurs des équipes olympiques ont déjà fait face aux tribunaux pour divers méfaits sexuels envers leurs athlètes. À titre d'exemple, l'entraîneur de l'équipe nationale junior féminine de ski alpin, Bertrand Charest, a été condamné à 12 ans de prison pour inconduite sexuelle et agression envers la skieuse Geneviève Simard. Sylvie Fréchette a admis avoir elle-même été victime d'abus sous la gouverne de Julie Sauvé, son ancienne entraîneuse de nage synchronisée. Plus près de nous, la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) fait face à une demande d'action collective qui a été déposée au nom de toutes les victimes d'«abus» qui auraient été subis dans les rangs de l'organisation depuis 1969. Le recours réclame la somme de 15 millions de dollars à titre de dommages «punitifs et exemplaires».

Le processus d'emprise

Certaines situations de graves abus ont été médiatisées. Cependant, il ne s'agit que de ce qui émerge, laissant l'essentiel de la masse critique des abus sous la surface. En effet, les victimes d'abus se retrouvent souvent dans une position d'ambivalence envers leur agresseur, et la dénonciation est particulièrement difficile à faire pour la victime, pour diverses raisons. Souvent, elle ne se confiera même pas à ses proches. La victime étrangement, elle pourtant qui a été trahie, aura souvent l'impression de trahir son agresseur si elle le dénonce. Pourquoi de telles réactions?

Les agresseurs psychologiques et sexuels sont habituellement des personnes perverses au niveau du lien affectif et de la communication. Les abus de ce type s'accompagnent habituellement d'une forme de séduction, d'un «enrobage» affectif et communicationnel visant à neutraliser la victime. Cela peut faire penser à certains serpents qui piquent tout d'abord leur proie, non pas pour la tuer, mais afin que le poison la rende paralysée. La proie ne peut alors bouger, ce qui permet au serpent de la dévorer vivante.

Les agresseurs qui abusent des plus vulnérables, des plus jeunes, les atteignent de manière très intime, dans leur esprit et leur affectivité même, comme un virus informatique indétectable, qui se cache au travers de programmations déjà existantes, mais qu'il brouille afin de prendre le contrôle du système. Malgré les apparences, un abus n'est pas simplement et uniquement un geste imposé de l'extérieur, mais plutôt surtout, via l'intériorité de la victime. Ainsi, sans le réaliser, la victime devient en quelque sorte, parfois durant des années, une sorte d'apparente «complice» de l'agresseur, allant parfois jusqu'à le défendre lorsqu'il est accusé par d'autres victimes devant la Justice. Nous constatons ce phénomène également dans certaines sectes et certaines religions où les jeunes sont soumis durant leur développement à des manipulations de ce type.

Lorsque le germe de l'abus est instillé dans le développement même de la jeune personne, il s'intègre profondément au sein même de ses dispositifs et processus psychiques, comme un poison qui agira peu à peu. La victime devient encore davantage soumise à l'agresseur, comme intoxiquée par la personnalité problématique de l'abuseur.

Les jeunes qui exercent dans le sport ou les loisirs se retrouvent dans une situation particulière. Ils veulent s'accomplir par l'exercice d'un sport, d'une activité à long terme, souvent. Le sport qu'ils pratiquent parfois durant des années se confond avec leur vie elle-même dans l'ensemble. Ils cherchent à se réaliser par cette activité, et surtout via cette relation avec l'entraîneur ou le responsable, relation qu'ils investissent parfois à fond. Le développement du jeune sportif ne peut se faire sans le développement d'une certaine relation de confiance avec l'entraîneur.

Les gestes abusifs sont multiples et peuvent prendre de nombreuses formes : Harcèlement, abus physiques, menaces, manipulations, culpabilisations, accusations, violence psychologique, violence physique, violence verbale, intimidation, humiliation devant des coéquipiers, méthodes d'entraînement abusives, critiques répétées et non fondées, traitements de noms, viols, imposition de régimes d'alimentation et d'horaires drastiques, attouchements sexuels, culture de peur et de conformité, séduction, promesses manipulatoires non tenues, tous des gestes qui ne respectent pas le cadre du travail de l'entraîneur. L'agresseur est souvent une personne présentant un problème important de narcissisme.

La victime sera souvent «choisie» par l'agresseur en raison de talents personnels, et l'agresseur s'investit dans cette relation afin de se valoriser et compenser ses difficultés personnelles par procuration, en quelque sorte.

L'impact psychologique, relationnel et affectif de ces abus sur les victimes

L'impact des abus subis se présentera différemment selon les victimes, mais ne sera pas toujours détectable et aisément évaluable. N'oublions pas que les victimes n'osent reconnaître avoir été trahies, n'osent dénoncer, ne sont pas certaines de comprendre ce qui s'est réellement produit; elles sont à nouveau manipulées par l'agresseur lorsqu'elles tentent d'en discuter avec lui et de le confronter à ses agissements.

Chez les victimes, on retrouvera souvent des troubles de l'alimentation, des idées suicidaires ou des tentatives de suicide, voire des suicides complétés, de l'automutilation, de l'auto-scarification, un dégoût de son propre corps, un sentiment de honte, de dévalorisation, d'être coupable ou responsable de la situation dans laquelle elles se retrouvent. Ces réactions peuvent provoquer l'isolement de jeunes qui s'éloignent alors de la cellule familiale, se réfugiant parfois dans la consommation de substance ou dans les jeux en ligne. La victime vivra beaucoup d'anxiété, des symptômes dépressifs, une perte d'intérêt même pour les sports ainsi que les activités qu'elle appréciait auparavant. Lorsqu'un traumatisme est vécu jeune et qu'il s'intègre à l'ensemble des processus relationnels de la victime, on parle alors souvent de «trauma complexe». Les effets du harcèlement ou des abus prennent ainsi des formes plus complexes, plus difficiles souvent à diagnostiquer et à traiter.

Impacts situationnels

En plus des symptômes psychologiques et affectifs, la victime fera face également à des situations difficiles, comme le fait qu'elle aura moins de possibilités de carrière à l'extérieur de son sport. Le pouvoir des entraîneurs sur les jeunes athlètes est souvent exceptionnel. La victime aura peur d'être ostracisée par ses coéquipiers si elle dénonce l'agresseur. Elle craindra en fait de perdre le contrôle sur les conséquences de sa révélation. Elle risquera également une éventuelle médiatisation, qui amènera d'autres conséquences, d'autres réactions, d'autres jugements possiblement négatifs contre elle. Elle éprouvera souvent un sentiment d'impuissance et de ne pas avoir de voix dans le cas de poursuites; comme si son expérience propre lui échappait, happée par le processus lourd de la Justice. Elle craindra ne pas parvenir à réaliser ses espoirs olympiques, son sentiment de vulnérabilité ne fera qu'augmenter, tout cela en raison du vol de l'innocence d'un jeune athlète. La victime découvrira avec horreur qu'il y a un prix à payer à la dénonciation à la suite de la révélation d'abus et de harcèlement, alors qu'elle croyait enfin se libérer de l'emprise de l'agresseur; elle souffrira de propos racistes, d'insomnie, de difficulté à trouver du plaisir dans la pratique d'un sport, d'une perte d'estime de soi.

Recommandations

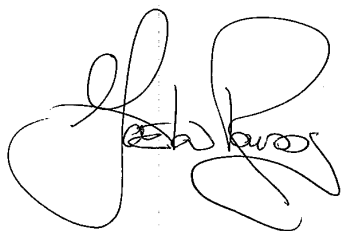
On l'aura bien compris, le problème des abus dans les sports et dans toute la société est un problème systémique, global, aux multiples ramifications. Afin de mieux aider et protéger les éventuelles victimes, voici quelques recommandations.

1. S'assurer que les diverses intervenants auprès des jeunes, à divers niveaux, reçoivent une formation appropriée sur les signes ou les indices à détecter d'une souffrance due à une victimisation éventuelle.
2. Sensibiliser davantage certains parents à l'importance d'assurer à leurs jeunes un mode de vie sain lorsque l'exercice d'un sport comporte des exigences particulières jusqu'à un certain degré, mais avec une meilleure attention portée aux limites et aux besoins réels de la personne.
3. Mieux soutenir et guider les parents lorsqu'ils cherchent à comprendre ce qui ne va pas chez le jeune souffrant, à comprendre leur rôle et comment ils peuvent intervenir pour aider leur jeune.
4. S'assurer, lors de la sélection des entraîneurs, en plus de la vérification des antécédents judiciaires, d'une meilleure évaluation de la psychologie, de la personnalité, et de l'histoire personnelle à l'aide de l'expertise des psychologues.
5. Profiter des connaissances acquises à ce jour dans le domaine des abus physiques et psychologiques en intégrant un psychologue au sein de l'équipe du Protecteur de l'intégrité.
6. Assurer une collaboration avec la chaire de recherches en sécurité et intégrité en milieu sportif de l'Université Laval qui a été créée en 2020.
7. Afin que les divers intervenants auprès des jeunes ainsi que le public en général puissent bien comprendre les objectifs poursuivis par le Projet de loi n° 45, il faudra s'assurer de répondre clairement aux questions suivantes :
 - Quel sera le rôle du Protecteur de l'intégrité par rapport à celui de l'officier indépendant chargé de la gestion des plaintes qui relève présentement du Regroupement Loisir et Sport du Québec?
 - De quel ministère ou organisme parapublic le Protecteur de l'intégrité relèvera-t-il?
 - Quelles seront les qualités recherchées chez le titulaire du poste?
 - Quelle sera l'étendue de ses pouvoirs par rapport aux responsabilités des fédérations sportives nationales qui ont leur propre processus de gestion des plaintes?
 - Quelle sera la relation entre le Protecteur de l'intégrité et la Direction de la protection de la jeunesse?

Remerciements

Nous espérons que les informations contenues dans ce mémoire ainsi que nos recommandations vous seront utiles. Je vous invite d'ailleurs à communiquer avec moi si vous désirez obtenir de plus amples informations.

Au nom de l'Association des psychologues du Québec, je remercie de tout cœur les membres de la Commission permanente de l'aménagement du territoire pour leur attention bienveillante.



Gaëtan Roussy

Président

Association des psychologues du Québec

Lectures suggérées

Buffet, A.-L. (2023) *L'emprise*. Paris : Humensis; coll. Que sais-je?

Miller, A. (2018, 5ième tirage;2013;1996) *Le drame de l'enfant doué. À la recherche du vrai Soi*. Paris : Presses Universitaires de France; coll. Quadrige.

Milot, T.; Collin-Vézina, D.; Godbout, N. (sous la dir de) (2018) *Trauma complexe. Comprendre, évaluer et intervenir*. Québec : Presses de l'Université du Québec.